



Placement de parents en maison de retraite

Par **fabio_old**, le **23/02/2008** à **17:26**

mes parents viennent de rentrer en maison de retraite et les enfants doivent payer ce qui manque (normal) mais une des fille declare que son salaire et note celibataire alors qu'elle vie depuis au moins 20 ans avec le meme compagon et ont deux enfants est ce normal ne doit il pas etre solidaire au meme titre que nos maris et un de mes frere et dcd il y a peu et ils ont mis ma belle soeur sur la liste de ceux qui doivent payer elle devrait elle pas être degage de cette obligation de payer

je pense qu'il serait plus logique que celle qui dit etre celibataire devrait declarer les deux revenus du menage et que ma belle soeur qui est veuve ne devrait pas payer.

la liste de ceux qui devraient payer à ete dressée par une des fille j'espere que nous seront contacter avant de payer afin de voire si tout le monde est honnette avec ce qu'ils declarent je vous remercie des renseignements que vous pourrez me donner
cordialement

Par **ly31**, le **23/02/2008** à **17:49**

Bonsoir,

Vos parents sont tous deux en maison de retraite

Je vous confirme que les salaires s'additionnent pour les couples mariés

En revanche en ce qui concerne votre belle soeur qui vient d'être veuve, je pense fortement qu'elle sera dispensée à régler toutes sommes concernant ses beaux parents

Il est de toute évidence, que si les frères et soeurs n'arrivent pas à se mettre d'accord sur le paiement, il y aura un jugement et celui mettre tout le monde d'accord !

Cependant, il faut savoir également que si les enfants n'ont pas assez de ressources pour subvenir au besoin financier des parents en maison de retraite, Monsieur le Juge, se dirigera également vers les petits enfants qui doivent subvenir au besoin de leurs grands parents, si toutefois les parents n'ont pas assez de revenus

Je vous souhaite une bonne fin de week end

ly31